

“Printemps Forestier Cévenol”

Quels enjeux, quelles pratiques pour nos forêts?

Malons & Elze, 29 Avril – 1er Mai 2016

Tables Rondes

1. Coupes rases en forêt: comment s’en passer?

Samedi 30 Avril 14h00 – 15h30, mairie de Malons & Elze, salle Eugène Nicolas

Souvent présentée par ses défenseurs comme gage d’efficacité économique, la méthode de récolte par coupe rase est vue par ses détracteurs comme symptôme la subordination de la forêt aux impératifs industriels ou à des objectifs de gain à court terme.

Dans les Cévennes autant sinon plus qu’ailleurs, les coupes rases ont souvent de nombreux impacts environnementaux directs: mise à nu et tassement des sols, perte de biodiversité. Elles occasionnent également des dégâts collatéraux en termes de qualité paysagère et d’attractivité résidentielle et touristique. Les coupes rases sont aussi associées à l’hyper-mécanisation, elle-même génératrice de dégâts, aussi bien sur les sols que sur les dessertes.

Or ces dégâts interpellent fortement le citoyen, car si une sylviculture réussie est une affaire d’experts, aucune compétence particulière n’est requise pour constater et déplorer les dégradations et la laideur occasionnées par les coupes rases.

L’ambition gouvernementale d’ «excellence environnementale» implique-t-elle donc de se détourner des coupes rases ? Une préconisation émise en 2015 par le Conseil Général et les institutionnels de la forêt en Ardèche va dans ce sens: "*la mise en place de pratiques sylvicoles adaptées avec des éclaircies successives est à préférer aux coupes rases*" ... [la coupe rase] "*ne devrait être réalisée qu’après une analyse technique et économique objective*"

Pour le reste, l’encadrement réglementaire actuel (seuils de surface coupées déclenchant demande d’autorisation préfectorale, obligations de reboisement etc) est notoirement insuffisant. Comment, dans ces conditions, faire évoluer la législation pour instaurer un contrôle effectif qui limiterait strictement les coupes rases? La loi pourrait-elle prévoir par exemple la possibilité qu’un territoire donné (un Parc Naturel Régional par exemple) puisse décider de leur interdiction complète?

Comment fonctionnerait la filière forêt-bois dans un territoire qui, comme c’est le cas par exemple en Suisse, aurait interdit la coupe rase? Comment, sous une telle contrainte, seraient amenées à évoluer les techniques d’exploitation? Quels compromis, par exemple, pour concilier une sylviculture basée sur la régénération naturelle des peuplements avec un degré de «mécanisation raisonnée» des techniques de récolte? Comment les alternatives à l’exploitation en coupe rase peuvent s’inscrire dans une gestion patrimoniale de la forêt, avec des perspectives de valorisation économique?

2. Préserver l'environnement: comment préserver *tout* l'environnement ?

Samedi 30 Avril 16h00 – 17h30, mairie de Malons & Elze, salle Eugène Nicolas

On parle de «forêt économique» pour désigner l'ensemble des possibilités de valorisation de la ressource bois. Les enjeux économiques sont devenus d'autant plus prégnants avec l'essor récent du débouché bois-énergie et le classement de la «biomasse forestière» dans la catégorie des énergies renouvelables.

Mais transition énergétique ne veut pas dire transition écologique, et la forêt est un domaine dans lequel «croissance verte» et «troisième révolution industrielle» peuvent être perçues comme la continuation de la destruction de la nature par d'autres moyens (y compris au nom de sa préservation!). Or, le citoyen interpellé par cette problématique découvre rapidement, et à son grand étonnement, à quel point nos lois et règlements sont en réalité très peu protecteurs des espaces forestiers.

Une réponse conceptuelle est l'idée de «spécialisation fonctionnelle», qui consiste à distinguer entre «forêt de production» et «forêt de protection». Mais cette distinction, même si elle fait intervenir des considérations technico-environnementales a priori pertinentes (biodiversité remarquable, gestion des eaux...), est loin de faire consensus.

D'une part, le concept de «forêt de production» est une contradiction dans les termes pour ceux qui considèrent que la forêt doit être et rester un écosystème naturel et que les monocultures de plantation sont une forme d'artificialisation.

D'autre part, sous l'effet de la dynamique industrielle dominante, rien ne semble à même d'empêcher que les espaces à protéger soient réduits progressivement à la portion congrue.

Enfin, la «spécialisation fonctionnelle» a forcément un caractère artificiel du point de vue du ressenti du public pour qui la qualité environnementale, la qualité paysagère, le «caractère» d'un territoire supposent une cohérence, un continuum de perception qui s'accommode mal d'effets de zonage à première vue arbitraires. Ceci est bien sûr particulièrement vrai pour les Cévennes.

Une autre approche consiste à mettre en oeuvre, à tous les niveaux de planification et de territoire, et de façon systématique, le principe de l'évaluation préalable de l'incidence sur l'environnement. Cette démarche, dont l'esprit est inscrit dans les directives européennes, pourrait ainsi s'appliquer:

- . aux programmes de développement de l'utilisation du bois,
- . aux plans d'approvisionnement des unités industrielles consommatrices,
- . aux coupes d'une surface supérieure à un certain seuil.

Cette discipline de l'évaluation préalable doit bien sûr être adossée aux ambitions locales de préservation de l'environnement – objectifs concernant la couverture forestière, la qualité des écosystèmes forestiers, la qualité paysagère, les pratiques et usages locaux de la forêt. Il s'agit donc par ailleurs d'exprimer, à un niveau fin de territoire, ces différents types d'objectifs.

Envisager enfin une autorité environnementale qui préside à la résolution des incompatibilités entre objectifs locaux de qualité environnementale et objectifs de prélèvement de la ressource bois. Mais comment, dans ce rôle d'arbitre, garantir l'indépendance d'une telle autorité?

3. Filières locales: quelles recettes pour construire du local?

Dimanche 1^{er} Mai 10h00 – 11h00, mairie de Malons & Elze, , salle Eugène Nicolas

Il y a un parallèle flagrant entre le modèle de l'agriculture industrielle et celui de l'approche productiviste de la gestion et l'exploitation forestières. Le concept de la filière forêt-bois locale, respectueuse de l'environnement, de l'économie et du tissu social locaux, s'impose donc facilement à l'esprit comme pendant à peu près exact de l'agriculture biologique en circuits courts.

Pour autant, personne ne tient à la disposition des acteurs locaux (professionnels, élus, société civile) un «livre de cuisine» pour construire du «local»: soutenir et faire aboutir les projets territoriaux de filière bois locale, y compris les initiatives de valorisation en bois d'œuvre, reste aujourd'hui un sérieux défi collectif.

En la matière, le milieu politico-institutionnel dispose d'un pouvoir décisionnaire, d'un certain nombre de ressources et de moyens d'action, mais son interventionnisme semble s'auto-limiter lorsqu'il s'agit de la personnalisation et la prise en compte de la dimension humaine des projets de filière. Or une filière locale, ce sont avant tout des gens qui essaient de fonctionner ensemble.

De son côté, la société civile, notamment dans les initiatives d'économie sociale et solidaire, semble plus immédiatement apte à susciter les initiatives concrètes, mais n'a pas forcément les ressources pour les porter à la bonne échelle, les faire aboutir dans la durée, puis les faire essaimer. En particulier, le financement des investissements initiaux reste une pierre d'achoppement majeure.

Financements d'amorçage, incitations directes, répartition du risque lié à l'environnement économique et aux aléas de la conjoncture, partenariats public-privé, positionnement des collectivités comme «consomm'acteurs» locaux... comment articuler les efforts de la société civile avec ceux du milieu institutionnel et des collectivités territoriales?

Puis comment créer, à partir d'initiatives locales à petite échelle, l'effet de masse suffisant pour extraire l'ensemble d'un secteur d'activité territoriale, ici la filière forêt-bois cévenole, de l'emprise imposée par les logiques de l'économie extractiviste mondialisée?

Par quelles approches, enfin, susciter la patiente (re-)construction du tissu social de proximité indispensable à une économie localisée? Comment développer la nécessaire transversalité, la mise en rapport, la mise en lien systématique de l'ensemble des politiques et initiatives de développement local?

4. Préserver la ressource dans la durée: quelle maîtrise sur les flux?

Dimanche 1^{er} Mai 13h30 – 15h00, mairie de Malons & Elze, salle Eugène Nicolas

La «croissance verte» résoud-elle, ou au contraire pose-t-elle avec une nouvelle acuité, la question de la pression sur les ressources de la planète? Si on peut considérer que ce débat général reste ouvert, pour ce qui est de la forêt, une large prise de conscience a émergé selon laquelle la ressource bois, si elle est renouvelable, n'est pas pour autant inépuisable.

En particulier, l'essor continu du débouché bois-énergie s'accompagne d'effets d'aubaine, liés aux incitations financières à la production d'«électricité verte», qui peuvent conduire à une véritable «frénésie extractiviste». Par ailleurs, toute filière économique court le risque de voir à terme son activité se subordonner de façon excessive aux intérêts (objectifs de rémunération etc) de certains de ses acteurs, notamment les acteurs intermédiaires. Or le symptôme le plus classique de ce genre de dérive est une tendance plus ou moins avouée à «pousser à la consommation».

Ainsi une filière forêt-bois mature et responsable ne peut faire l'économie d'un questionnement sur la pertinence de ses prélèvements de ressource au regard des finalités ultimes de son activité, et du caractère soutenable (angl. «sustainable») de ses modes opératoires non seulement à court/moyen terme au niveau local, mais aussi dans ses répercussions au niveau global et dans la durée.

A l'échelle des Cévennes, comment faire advenir ce genre de questionnement? Et comment en faire l'amorce d'un débat ouvert, honnête, et conduisant à des réponses convaincantes? Car si les discours sont marqués par une surenchère constante à la vertu économique et écologique, la réalité n'est pas exempte de scénarios caractérisés par l'absence de pertinence économique globale, le gaspillage des ressources, les dégâts environnementaux, et très souvent tout cela à la fois.

Concrètement, pour en rester aux Cévennes et à l'exploitation forestière, comment peser collectivement pour éviter que des activités économiques non consensuelles s'abritent derrière le paravent de la confidentialité commerciale?
Comment encadrer l'exploitation forestière, rendre visible les plans d'approvisionnement, rendre traçables les flux de bois pour que le public soit à même de juger de la pertinence globale de l'activité?
Comment instaurer un cadre lisible, crédible et concerté pour gérer l'équilibre offre-demande au niveau territorial?
Quels leviers, quel pouvoir de contrainte donner à ce cadre pour, par exemple, garantir le renouvellement de la ressource dans la durée?
Comment, au sein de ce cadre, articuler la sphère technico-administrative et celle des décideurs locaux?
Comment agréger les objectifs de l'ensemble des acteurs sur le terrain, à commencer par la myriade de propriétaires individuels qui décident soit de couper, soit de planter?
Comment, dans un tel cadre, donner priorité aux utilisations locales, imposer l'utilisation du bois-énergie en cogénération, ou encore limiter les exportations de bois d'œuvre brut, ainsi que l'ont récemment proposé deux sénateurs (rapport Houpert & Botrel, mars 2015)?
Comment enfin faire évoluer les éco-labels forêt-bois vers une meilleure adéquation avec les attentes du public en matière d'éthique environnementale et commerciale?

5. La forêt comme bien commun: pour qui? comment?

Dimanche 1^{er} Mai 15h30 – 17h00, mairie de Malons & Elze, salle Eugène Nicolas

Envisager la forêt comme un bien commun est une idée évidente pour certains, fumeuse pour d'autres. Dans tous les cas, il semble qu'une société qui se veut civilisée ne peut pas se contenter de traiter ses forêts simplement comme des gisements de matière première bois, ou comme des espaces entièrement déterminés par les choix et décisions des seuls propriétaires du sol. Mais qu'elle doit au contraire envisager et gérer la forêt dans toute sa complexité et ses usages (patrimoine naturel et culturel, chasse, activités récréatives etc), avec l'implication de tous les citoyens concernés.

Dans cette perspective, commencer par reconnaître que la forêt, en Cévennes et ailleurs, fait polémique. Comment alors sortir du seul mode «évitement - confrontation»? Comment mettre autour de la table des gens dont les perspectives divergent, voire s'opposent? Comment apprendre à s'écouter?

Second point: une approche de type «bien commun» suppose des espaces de dialogue. Comment façonner et positionner ces espaces pour susciter un dialogue à la fois constructif et pertinent? Quels prérequis à l'établissement du dialogue: proximité, pied d'égalité ...? Quels critères pour évaluer la qualité du discours produit?

Les options pour concrétiser de tels espaces transparaissent aisément dans les initiatives locales qui traitent de la forêt:

- regroupements de propriétaires forestiers (associations syndicales, groupements forestiers...);
- commissions consultatives communales;
- comités citoyens de proximité;
- associations environnementales;
- sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC);
- «cafés-forêt» etc

Troisième aspect: comment passer du seul dialogue à des formes de gouvernance collective? S'agit-il de réformer la gouvernance collective établie, autrement dit le milieu politico-institutionnel, ou d'instaurer une sorte d'agora distincte et d'un type nouveau? Dans ce second cas, comment articuler, ancrer correctement ce nouveau forum à la fois dans la société civile et dans le monde des institutions?

Dans tous les cas, il semble essentiel de prévoir des modalités ou mécanismes permettant de:

- concilier la sphère publique et la sphère privée;
- dépasser la répartition des prérogatives et responsabilités là où cette répartition est génératrice d'incompréhensions et de clivages (typiquement: la propriété foncière!)
- construire une compétence collective qui tire parti des compétences individuelles tout en évitant la domination par tel ou tel type d'expertise, groupe d'influence ou pouvoir décisionnaire.

Face à certaines tendances lourdes qui façonnent nos interactions (sectorialisation, individualisation, atomisation...), la forêt offre un formidable terrain pour (re-)faire société, et c'est en faisant société que les enjeux autour de la forêt peuvent être traités sur le mode du bien commun. Comment enclencher cette spirale vertueuse?